



Bureau du Canada pour le millénaire

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-108

ISBN 0-660-61530-4

Bureau du Canada pour le millénaire

Rapport sur les plans et les priorités

2001-2002



Des souvenirs
à partager...



des rêves
à façonner.

Table des matières

I	Messages	
1.1	Message du Vice-premier ministre	1
1.2	Déclaration de la direction	2
II	Vue d'ensemble du Bureau	
2.1	Mandat, rôles et responsabilités	3
	(i) Mandat	3
	(ii) Rôles et responsabilités	4
	(iii) Structure organisationnelle	4
2.2	Objectif du programme	6
2.3	Contexte de la planification	6
2.4	Dépenses prévues du Bureau	8
III	Plans, résultats, activités et ressources	
3.1	Description du secteur d'activité	9
3.2	Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes	9
IV	Renseignements financiers	
	Tableau 4.1 : Sommaire des paiements de transfert	11
	Tableau 4.2 : Coût net du programme pour l'année budgétaire	11
V	Autres renseignements	
	Pour obtenir de plus amples renseignements	13

I Messages

1.1 Message du Vice-premier ministre

Les activités du Bureau du Canada pour le millénaire tirent à leur fin, et les projets appuyés par le Programme des partenariats du millénaire du Canada connaissent leur aboutissement. Nous sommes fiers que ces réalisations laissent aux Canadiens un héritage considérable dont ils pourront profiter. C'est à mon sens notre plus grande réussite.

Au cours de l'exercice 2001-2002, nous continuerons à mettre l'accent sur les gens et les collectivités du pays : nous les aiderons à réaliser leurs projets du millénaire et à en faire la promotion. Nous irons également de l'avant avec nos plans en vue de transférer aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale les dossiers et l'impressionnante collection de livres et de cédéroms du millénaire rassemblés par le Bureau. Ainsi, nous veillerons à ce qu'ils soient un témoignage permanent de ce que nous avons accompli ensemble durant cette période marquante de l'histoire.

Les Canadiens ont indiqué qu'ils voulaient souligner le millénaire par des projets qu'ils jugent importants et par des activités axées sur la collectivité. Nous avons atteint cet objectif en appuyant plus de 1 700 projets dans l'ensemble du pays. Bon nombre de ces projets soutiennent les objectifs visés à l'échelle du gouvernement et mettent en valeur l'histoire du Canada, la jeunesse canadienne, les arts et la culture, l'environnement et le développement des collectivités du pays. Les projets de création de sites Web que nous avons appuyés contribuent à faire du Canada l'un des pays les plus branchés du monde!

À titre de ministre responsable de l'initiative du millénaire du gouvernement du Canada, je me réjouis de constater l'importance du profond attachement que les Canadiens éprouvent à l'égard de leur pays. C'est avec une profonde fierté que nous sommes confiants de voir le Canada s'imposer de plus en plus comme un exemple pour le 21^e siècle.

Vice-premier ministre

1.2 Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002 du Bureau du Canada pour le millénaire.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies de l'organisation et les résultats escomptés par celle-ci;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités* ;
- sont complets et exacts; et
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) sur lequel s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Sous-ministre

Date

II Vue d'ensemble du Bureau

2.1. Mandat, rôles et responsabilités

(i) Mandat

Le 4 juin 1998, le gouvernement du Canada a lancé le Programme des partenariats du millénaire du Canada (PPMC), un programme de contributions dont la mise en œuvre a été confiée au Bureau du Canada pour le millénaire. Sous le thème général « **Des souvenirs à partager...des rêves à façonner** », le PPMC a pour objet d'inciter les Canadiens à réaliser des projets qui célèbrent nos réussites, explorent notre patrimoine et façonnent notre avenir, en faisant la promotion de partenariats locaux, nationaux et internationaux et en contribuant aux programmes et aux projets qui auront une incidence durable pour le nouveau millénaire.



Faire participer les Canadiens à des initiatives qui :

- Célèbrent nos réussites
- Explorent notre patrimoine
- Façonnent notre avenir
- Permettent d'établir des partenariats locaux, nationaux et internationaux
- Contribuent aux programmes et aux projets qui auront une incidence durable

(ii) Rôles et responsabilités

Le Bureau du Canada pour le millénaire administre le Programme des partenariats du millénaire du Canada (PPMC) et assure la coordination générale des initiatives et activités du gouvernement fédéral liées à la célébration du millénaire au Canada et à l'étranger. Cette méthode coordonnée comporte des consultations avec des hauts fonctionnaires d'autres ministères et organismes fédéraux dans le but de discuter de sujets tels que les critères du programme, le financement, les lignes directrices et l'admissibilité au programme, les objectifs à l'échelle de l'administration fédérale et les façons d'éviter le double emploi.

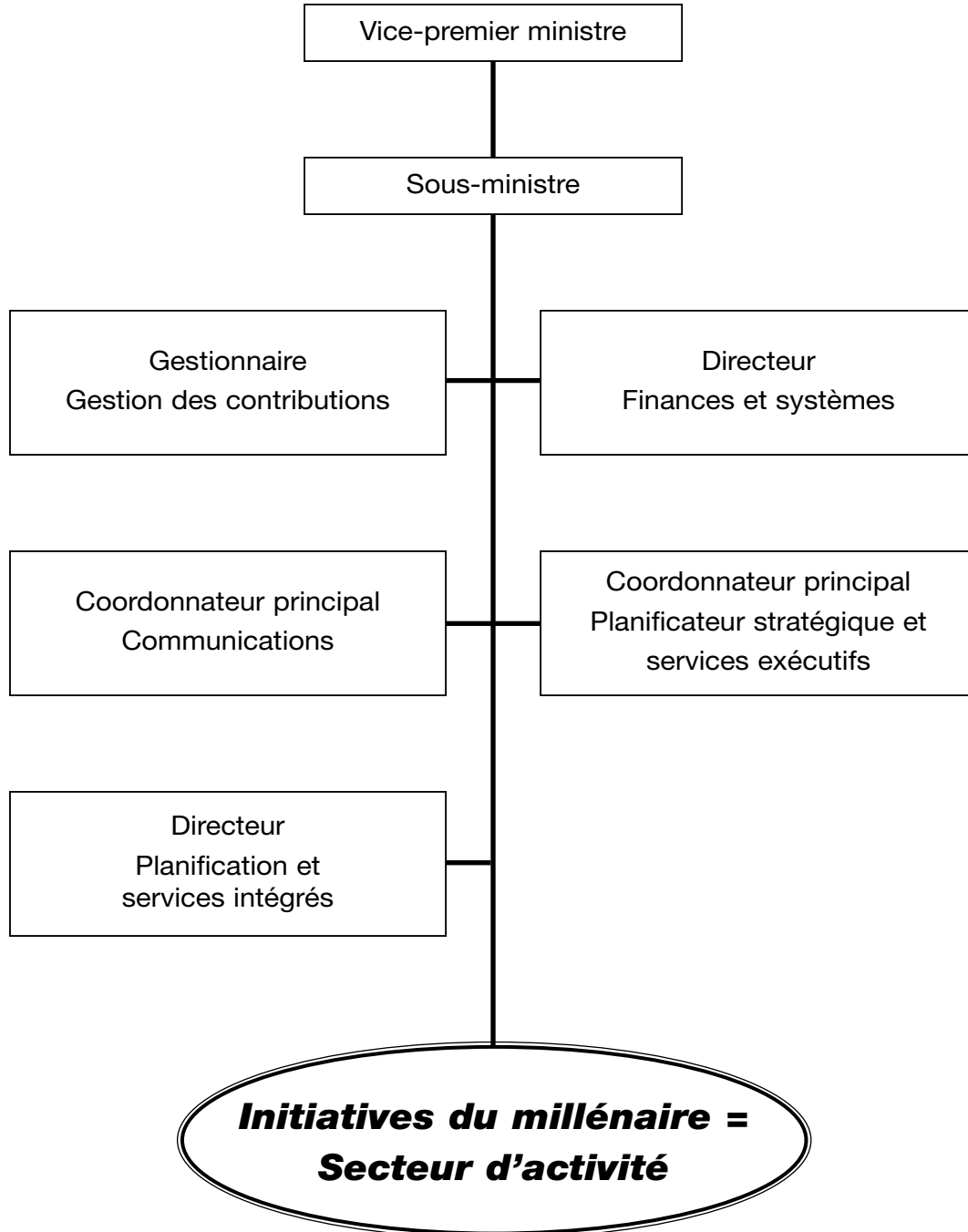
Le PPMC vise les sept thèmes suivants :

1. Célébrer la réussite de façon à ce que les Canadiens et les Canadiennes apprennent à connaître et à apprécier notre passé;
2. Encourager les Canadiens et les Canadiennes et d'autres peuples du monde à explorer notre vaste pays et sa diversité naturelle et ethnique;
3. Échanger des idées et des approches qui renforcent le Canada et sa position dans le monde;
4. Appuyer un environnement durable et de nouvelles façons de manifester notre respect pour la nature tout en continuant de développer notre économie avancée;
5. Stimuler l'intérêt pour les collectivités petites et grandes et rassembler nos jeunes pour qu'ils appuient l'évolution de ces collectivités;
6. Promouvoir des innovations canadiennes qui profiteront aux individus et aux collectivités, contribuant ainsi à notre bien-être collectif; et
7. Illustrer, par l'art et la culture, notre patrimoine, notre mode de vie et nos aspirations pour l'avenir.

(iii) Structure organisationnelle

Situé dans la région de la capitale nationale, le Bureau a pour mandat de gérer et de mettre en œuvre le PPMC et de rendre compte de celui-ci. À l'instar de la plupart des ministères, il a à sa tête un ministre et un sous-ministre et est doté d'une structure administrative de soutien.

Bureau du Canada pour le millénaire



2.2 Objectif du programme

Aider la création de partenariats entre les divers paliers de gouvernement, les collectivités et les citoyens pour marquer le millénaire.

2.3 Contexte de la planification

En réponse au discours du Trône rendu public en septembre 1997 et aux résultats d'un sondage national mené auprès des Canadiens pour connaître leurs opinions sur le millénaire, le gouvernement fédéral a créé le Programme des partenariats du millénaire du Canada (PPMC) – dont la mise en œuvre relève du Bureau du Canada pour le millénaire (le Bureau) – en vue de favoriser et de faciliter la réalisation d'initiatives du millénaire dans l'ensemble du pays. Le sondage a révélé clairement que les Canadiens étaient favorables à la tenue d'événements et d'activités qui permettraient de souligner de manière spéciale le millénaire et de laisser un legs aux générations futures. De plus, les Canadiens voulaient que soit mis sur pied un programme dans le cadre duquel les initiatives seraient réalisées en partenariat avec les divers paliers de gouvernement, le monde des affaires, les groupes communautaires et les autres organisations.

Le millénaire nous offrait donc l'occasion unique :

- de réfléchir à nos réalisations;
- d'envisager l'avenir avec une vigueur, un optimisme et un espoir renouvelés; et
- de travailler ensemble à l'atteinte de nos objectifs collectifs.

Depuis le lancement du PPMC, le Bureau a reçu au delà de 10 000 demandes de financement qui totalisent près de 1,9 milliard de dollars. À ce jour, plus de 1 700 projets ont été approuvés, ce qui porte l'attribution de fonds à 149 millions de dollars. En plus du grand nombre de demandes reçues, la longueur du processus d'évaluation environnementale imposé par la loi et les exigences prévues par l'entente de contribution du Programme ont entraîné des retards dans certains projets et ont motivé la décision de prolonger le délai pour certains projets.

Le Bureau a modifié les modalités du PPMC pour lui d'autoriser le report d'achèvement de certains projets au 30 septembre 2001 au plus tard, dans les cas suivants :

- lorsque les exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et les mesures d'atténuation découlant de ces exigences ont retardé l'achèvement du projet;
- lorsqu'il est démontré qu'une courte prolongation permettra au bénéficiaire de réaliser son projet; et
- lorsque cette prolongation contribuera à protéger un investissement important du PPMC dans le projet.

Le Bureau aura besoin de la période d'avril à septembre 2001 pour traiter toutes les réclamations, veiller à l'enregistrement des états financiers vérifiés et des rapports d'activité exigés et gérer les détails administratifs liés à la fermeture du ministère.

Pour assurer la conformité et l'intégrité du Programme, le Bureau continuera d'administrer le PPMC – un programme de contributions très inclusif, axé sur la collectivité – jusqu'au 31 décembre 2001. Pour remplir son engagement envers les Canadiens, le Bureau doit :

- conclure les négociations relatives aux ententes contractuelles et aux paiements avec les requérants dont les projets ont été approuvés;
- terminer l'examen des initiatives pour faire en sorte qu'elles soient conformes à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;
- procéder au lancement des activités du millénaire et préparer la tenue d'événements en partenariat avec les Canadiens; et
- soutenir l'intérêt à l'égard des activités du millénaire qui auront lieu pendant la durée du PPMC et continuer de faire la promotion de ces activités.

Sur le plan opérationnel, le Bureau prend les engagements suivants :

- recruter et maintenir en poste une main-d'œuvre dévouée et hautement qualifiée;
- assurer un milieu de travail sain et appuyer les employés dans leur recherche d'un nouvel emploi, étant donné que le Bureau cessera ses activités en 2001;
- continuer de mettre en place un cadre de contrôle, de surveillance et de vérification fondé sur les risques;
- continuer la mise en œuvre du cadre d'évaluation du PPMC; et
- respecter les directives fédérales et les exigences en matière de rapport obligatoire avant la fin du PPMC et du Bureau.

2.4 Dépenses prévues du Bureau

<i>(en millions de dollars)</i>	Prévisions des dépenses 2000-2001 ⁽¹⁾	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses	93,5	26,4	–	–
Non budgétaire du Budget principal des dépenses	–	–	–	–
Moins: Recettes disponibles	–	–	–	–
Total du Budget principal des dépenses	93,5	26,4	–	–
Rajustements	(11,4)	–	–	–
Dépenses nettes prévues	82,1	26,4	–	–
Moins : Recettes non disponibles	–	–	–	–
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	0,6	0,4	–	–
Coût net du programme	82,7	26,8	–	–
Équivalents temps plein	120	47 ⁽²⁾	–	–

⁽¹⁾ Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

⁽²⁾ La réduction du nombre d'ETP en 2001-2002 par rapport à 2000-2001 est due au fait que le Bureau va réduire ses activités pendant l'exercice courant.

III Plans, résultats, activités et ressources

3.1. Description du secteur d'activité

Le Bureau du Canada pour le millénaire est responsable d'un seul secteur d'activité nommé les **Initiatives du millénaire**. Le secteur d'activité des initiatives du millénaire vise à inciter les Canadiens et les Canadiennes à réaliser des projets qui célèbrent nos réussites, explorent notre patrimoine et façonnent notre avenir, en faisant la promotion de partenariats à l'échelle locale, nationale et internationale et en contribuant aux programmes et aux projets qui ont une incidence durable sur le prochain millénaire.

3.2. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes.

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en millions de dollars)
Laisser un héritage durable aux générations futures	1. Accorder une aide financière aux projets du millénaire proposés par des groupes canadiens enregistrés	1. a) Négocier, avec les requérants retenus, des ententes précisant les produits des projets et le mode de financement.	24,2
	2. Recruter des partenaires qui aident le gouvernement du Canada à épauler et à promouvoir les activités du millénaire	b) Exécuter des évaluations ainsi que des vérifications pour s'assurer que les requérants : <ul style="list-style-type: none"> • accomplissent les étapes des projets; • respectent les ententes de financement; et • prennent des mesures d'atténuation des impacts négatifs des projets sur l'environnement. 	0,5

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en millions de dollars)
	<p>2. Recruter des partenaires qui aident le gouvernement du Canada à épauler et à promouvoir les activités du millénaire</p>	<p>2. a) Assurer le leadership et la coordination pour le gouvernement du Canada et d'autres secteurs concernant l'établissement d'activités du millénaire; jouer le rôle de centre d'information sur ces activités.</p> <p>b) Faire connaître les activités comme les manifestations publiques, le service d'information téléphonique direct, la tenue d'un site Web interactif et très informatif présentant un calendrier des activités du millénaire de toutes les régions du pays, aux fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir auprès des Canadiens les activités lancées dans le cadre du PPMC; • mobiliser un nombre maximum de citoyens pour prendre part aux activités du millénaire appuyées par le programme qui ont un effet positif direct sur la qualité de vie des Canadiens, p. ex. initiatives bénévoles stimulantes, projets environnementaux, programmes de leadership pour les jeunes, et produits liés au patrimoine et à l'éducation. 	<p>0,6</p> <p>1,1</p>

IV Renseignements financiers

Tableau 4.1 : Sommaire des paiements de transfert

<i>(en millions de dollars)</i>	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Contributions				
<i>Initiatives du millénaire</i>				
Contributions à l'appui de projets et d'activités du millénaire célébrant les réalisations et la diversité du Canada et sa place dans le monde	71,8	24,2	-	-
Total des contributions	71,8	24,2	-	-

Tableau 4.2 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

<i>(en millions de dollars)</i>	Initiatives du millénaire
Dépenses nettes prévues	26,4
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	0,3
Contributions aux régimes d'assurance des employés et coûts payé par le SCT	0,1
	26,8
Moins : Recettes non disponibles	-
Coût net du programme pour 2001-2002	26,8

V Autres renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements

255, rue Albert, 10^e étage

C.P. 2000, succ. D

Ottawa (Ontario)

K1P 1E5

Renseignements généraux : (613) 995-2800

Fax : (613) 995-2766

Site Web : www.millenaire.gc.ca

PPMC : 1-888-774-9999

